



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°31-2019-209

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2019

# Sommaire

## **Préfecture Haute-Garonne**

31-2019-08-19-001 - Arrêté portant délégation de signature au commandant de gendarmerie de la région Occitanie. (2 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2019-08-19-001

Arrêté portant délégation de signature au commandant de  
gendarmerie de la région Occitanie.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Pôle coordination

**Arrêté portant délégation de signature au général de division Jacques PLAYS,  
commandant la région de gendarmerie d'Occitanie,  
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne**

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2010-4598 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en application du décret n° 97-199 ci-dessus visé ;

Vu le décret du 11 juillet 2019 nommant M. le général de division Jacques PLAYS, commandant de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne ;

Vu le décret n° 2015-1625 du 10 décembre 2015 relatif à la composition des zones de défense et de sécurité, des régions de gendarmerie et des groupements de gendarmerie départementale ;

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 nommant M. Étienne GUYOT, préfet hors classe, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 susvisé et de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2008-252 précédemment visé ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux attributions des échelons de commandement de la gendarmerie nationale en métropole ;

Vu la circulaire IOCK/1025832C du 8 novembre 2010 relative à la facturation de certains services d'ordre ;

Vu la circulaire de la direction générale de la gendarmerie nationale n° 51773 du 17 juillet 2014 portant réorganisation de la région de gendarmerie de Midi-Pyrénées ;

Sur proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à M. le général de division Jacques PLAYS, commandant la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne, pour signer les documents relatifs au remboursement à l'État des dépenses se rapportant à des prestations exécutées par les forces de gendarmerie, dans les services d'ordre ne relevant pas des obligations normales incombant à la puissance publique en matière de sécurité et d'ordre public.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. le général de division Jacques PLAYS, délégation est donnée à M. le colonel Laurent GÉRIN, commandant en second la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant en second le groupement de gendarmerie départementale de Haute-Garonne.

**Art. 3.** – L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2018 portant délégation de signature à M. le général de brigade Bernard CLOUZOT, commandant la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne, est abrogé.

**Art. 4.** – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le général de division, commandant de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 19 AOUT 2019



Étienne GUYOT